

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
GROMELLE CHAFFARD DU LUNDI 10 FEVRIER 2014**

Objet : Démolition des tours du site de Continentale Nutrition
Présents : M. le Maire, M. Valette (entreprise GDE)
Riverains du Chemin de chaffard et de l'allée de Gromelle
Absent : M. Octor (Continentale Nutrition)

En introduction, M. le Maire et M. Valette de l'entreprise GDE* en charge de l'évacuation des déchets du site regrettent que M. Octor, responsable de Continentale Nutrition et maître d'ouvrage du chantier, ait décliné l'invitation.

M. Robinas, riverain du quartier demande qui est porteur du projet et qui le met en œuvre ?

M. le Maire rappelle que l'objet de cette réunion est la démolition des tours du site, mais que le projet de Campus Logistique en 3D et le calendrier seront présentés lors d'une 2^{ème} réunion par la société APRC, maître d'œuvre du projet. Pour l'heure une réunion en Préfecture est encore prévue.

M. le Maire rappelle que ce projet a été défini par M. le Préfet comme étant d'intérêt général.

Il indique que lorsque Continentale Nutrition a cessé son activité, l'Agence Départementale de Développement Economique de Vaucluse missionnée par la Préfecture et créée à l'initiative du Conseil général, a trouvé en APRC un porteur de projet sérieux pour la reconversion économique du site.

Il précise qu'il y a 63 ex-Conti qui sont aujourd'hui en formation pour un emploi dès l'ouverture de la plateforme et 120 emplois créés sont annoncés.

Il conclut que le projet d'aménagement est donc en Préfecture et que l'Enquête Publique pour la mise en conformité du PLU, diligentée par le Préfet, va démarrer. (L'Enquête Publique permettra de s'exprimer sur l'intérêt général du projet et par là même de modifier le PLU et le SCOT pour qu'il puisse se réaliser en conformité avec les documents de planification.) A l'issue de l'Enquête Publique, le commissaire enquêteur rendra son avis au vu des observations de chacun.

Les riverains s'interrogent sur les raisons du choix de l'effondrement des tours plutôt que le démontage avec une grue.

Les riverains évoquent des raisons financières et s'étonnent de ne pas avoir été informés de la démolition de la 2^{ème} tour.

M. Valette affirme qu'il était trop dangereux de démonter à la grue car les tours de 30 tonnes et de 23 mètres de hauteur étaient creuses et oxydées.

M. le maire informe que "le tremblement" ressenti par les riverains a été immédiatement signalé au Préfet et que l'entreprise GDE a toutes les accréditations nécessaires pour réaliser ces travaux. Néanmoins, le responsable en cas de réclamations sera de toute façon le maître d'ouvrage, c'est-à-dire Continentale Nutrition.

Les inquiétudes quant aux possibles lézardes sur les murs des maisons sont entendues et le Maire conseille à chacun de se rapprocher dès à présent de leur assurance pour établir des constats d'expert.

Parallèlement il propose d'envoyer un courrier recommandé avec photos à son Cabinet afin de pouvoir soutenir les démarches des particuliers.

Il est indiqué que la démolition et le chantier devraient être achevés dans la semaine 8.

Jean-Pierre Signoret, riverain du quartier s'inquiète du traitement des polluants tels que l'amiante et les fluides, rappelant la proximité de la sorgue et de la nappe phréatique.

M. Valette de l'entreprise GDE* en charge de l'évacuation des déchets explique qu'un système de tri et d'évacuation de gravats et des métaux a été mis en place afin de pallier au problème d'envol de matières. Il précise que 500 m³ de déchets industriels banals ont déjà été évacués et notamment près de 90 tonnes de laine de verre. Il est à noter que la filière de tri et le traitement des déchets est une prestation qui devait être à la charge de Continentale Nutrition.

GDE informe qu'un rapport d'amiante a été réalisé par Socotec, que tout ce qui est amianté a été confiné et que le représentant de l'inspection du travail a donné son accord.

Pour les fluides, M. Octor de Continentale Nutrition en est responsable, et lorsque GDE est entré dans l'usine tout était prêt.

M. Rolland s'inquiète de la présence de mercure et de plomb et demande si la mairie peut demander une étude de pollution du sol ?

M. le Maire répond que cette étude est obligatoire et qu'à la fin du démantèlement il y aura une étude de sols pour la dépollution éventuelle à la charge de Continentale.

*Guy Dauphin Environnement (GDE) (Valette Et Fils) Sorgues (84700)